

(1) Depuis qu'à l'occasion des Journées « Aménagement et Nature » d'octobre 1981, M. COUJARD a été amené à faire ces suggestions, l'idée des **Chartes Intercommunales**, qui devraient répondre en partie au besoin exprimé par cet article, a fait son chemin dans les sphères gouvernementales. N.D.L.R.

Paysage de Haute-Loire.
Photothèque Ministère de l'Agriculture.



Jean-Louis COUJARD

AUTOGÉRER L'ESPACE RURAL

quelques problèmes théoriques et pratiques

Cet exposé aborde quelques problèmes de topologie politique, c'est-à-dire **comment prendre en compte l'espace concret au niveau du pouvoir d'organisation, de décision, de cet espace**. D'autre part, pourquoi le terme « autogestion » ? D'abord parce que je crois qu'il s'oppose de manière complète au terme « décentralisation », je suis frappé de ce que l'on n'a parlé pratiquement ici jusqu'à présent que de « décentralisation » (et éventuellement de « déconcentration »). Ce sont les termes qu'emploie un pouvoir central lorsqu'il concède à ce qui se trouve au-dessous de lui des parcelles de son propre pouvoir.

Autrement dit, toute idée de décentralisation ou de déconcentration apparaît comme procédant **d'une démarche paternaliste et d'une démarche centralisée**. N'est décentralisable que ce qui est déjà centralisé : employer ce terme, c'est rentrer dans cette logique là, c'est-à-dire la logique d'une dépendance vis-à-vis d'un centre auprès duquel on quémande quelques pouvoirs supplémentaires.

A l'inverse, je crois que l'idée d'autogestion est une idée revendicative. C'est une **exigence de pouvoir** de la part de ceux qui n'en ont pas et qui en veulent ; cela signifie qu'ils n'attendent pas forcément qu'on le leur donne, mais que, le cas échéant, ils le prennent. L'idée d'autogestion est liée à des luttes, terme sur lesquels il faudra peut être revenir.

Je partirai, pour poser ces questions, d'un constat, c'est que deux des grandes idées qui sont devenues très fortement à la mode, deux des grands courants idéologiques qui sont venus au premier plan depuis une vingtaine d'années (et tout spécialement depuis mai 68) semblent, paradoxalement, ne s'être pas rencontrés.

Le premier courant est l'engouement,

sous des formes diverses — parfois naïves, parfois brutales — pour tout ce qui touche à **l'environnement**, à la nature, avec tout un courant ruralo-passéiste qui n'est que la résurgence de vieilles tendances agrariennes qui ont toujours traversé la société française.

Parallèlement s'est développé le mouvement de revendication de **l'autogestion**. Il y aurait à étudier la dialectique des rapports entre l'autogestion et un certain nombre de luttes, en ce sens que l'autogestion, comme but, est la raison d'un certain nombre de luttes pour le pouvoir.

A partir de ce constat, je vais essayer de soulever deux types de problèmes que j'aborderai successivement à un niveau relativement général, théorique, à un niveau plus pratique.

Première série d'interrogations : **qui peut légitimement prétendre à exercer le pouvoir sur l'espace concret ? Et puis, si on veut que cette autogestion ait un caractère de véritable démocratie locale, à quelle échelle peut-elle fonctionner avec de véritables chances de succès ?**

La première question est relativement délicate, en ce sens notamment que l'espace rural, il faut le reconnaître, reste chez la plupart de ceux qui se proclament les défenseurs de l'environnement, la façon concrète de concevoir l'environnement.

Les luttes qui concernaient également l'environnement se sont finalement très vite essouffées parce que cela parle beaucoup moins à la majorité des gens que l'espace rural. Il faut cependant relever que l'intérêt attaché à l'environnement provient pour l'essentiel de couches sociales qui sont situées dans un secteur urbain et se trouvent donc en porte-à-faux vis-à-vis de l'espace rural : ceux

qui veulent protéger l'espace rural sont justement ceux qui ne s'y trouvent pas, de sorte que leur volonté de participer aux décisions concernant cet espace peut apparaître à ceux qui y vivent comme une attitude impérialiste. Cette idée n'est pas une idée abstraite : je vais l'illustrer à partir d'un problème concret que j'ai rencontré.

J'ai participé à la réalisation d'une étude d'impact réalisée dans la montagne vosgienne pour étudier la création d'une retenue d'eau qui avait une double fonction, la première étant de régulariser le cours de la Meurthe, puis de la Moselle (et à ce titre l'Agence de Bassin y était associée) puis une deuxième fonction consistait à permettre par des lachers d'eau adéquats, de maintenir l'étiage de la Moselle lorsque la centrale nucléaire de Cattenom par ses prélèvements risquerait de faire baisser cet étiage au-dessous d'un niveau qui doit être garanti. Une association de défense s'est constituée et a été sur place faire valoir tous les inconvénients qui résulteraient de la mise en place de cette retenue d'eau qui devait noyer tout le fond d'une vallée.

Participant à l'étude d'impact sur les aspects socio-économiques, je suis allé examiner ce qui se passait. Il y avait huit maisons qui devaient disparaître dans le cadre de la constitution de cette retenue d'eau : sept résidences secondaires, ce qui ne posait pas de problème au niveau local et une maison habitée de manière permanente par des habitants du village de Pierre-Percée, et qui devaient être expropriés et relogés avec des conditions d'indemnisation favorables : quand il n'y a qu'une maison et qu'une famille à indemniser, je crois qu'un établissement comme E.D.F. peut se permettre de ne pas lésiner.

Mais l'association de défense est intervenue ici pour s'opposer à la création

de cette retenue en prenant pour prétexte de son intervention les intérêts de cette famille qui allait être délogée — famille qui en était très gênée parce qu'elle craignait de ne plus pouvoir prétendre, si cela aboutissait, à cette indemnisation relativement avantageuse! Considérant que l'étude d'impact devait prendre tous les avis, je leur ai fourni un certain nombre des informations qu'ils demandaient et je leur ai demandé si vraiment ils pensaient que la constitution de cette retenue était, du point de vue local, un danger et quelque chose de néfaste. Ils m'ont dit qu'ils se battaient parce qu'ils étaient hostiles à la centrale de Cattenom qui, sans cette retenue, ne pouvait être faite.

En d'autres termes, l'intervention des écologistes sur cet espace concret, leur revendication pour être pris en compte comme association de défense, se voulant un des porte-paroles des intérêts locaux, c'était une action efficace dans leur lutte contre Cattenom, mais qui, du point de vue des intérêts locaux concrets, étaient, objectivement, une attitude impérialiste essayant d'utiliser les soi-disant intérêts des gens du pays pour s'opposer à un projet pour des raisons tout à fait extérieure à la situation locale.

Autogérer l'espace, cela signifie qu'il doit y avoir la possibilité de l'exercice d'une véritable démocratie locale au niveau du contrôle de l'espace, mais cela doit également prendre un sens au niveau de la gestion de l'environnement et du patrimoine naturel.

Le problème théorique qui est posé ici peut se résumer de la façon suivante : **est-il possible de faire coïncider d'une façon pertinente un espace concret, suffisamment homogène du point de vue de l'environnement pour que sa gestion ait un sens en tant que gestion d'un tout, et qui soit simultanément socialement pertinent, c'est-à-dire associant des populations qui sont effectivement reliées entre elles par des réseaux d'échanges et par un rapport commun à l'environnement au sein duquel elles vivent, auquel elles s'adaptent tout en le produisant?**

A cette question, des recherches antérieures me donnent à penser qu'il est possible de répondre oui, c'est-à-dire qu'il est possible de discerner par l'étude, par l'analyse historique, un certain nombre de rapports existants entre des espaces relativement homogènes et une population qui y réside et qui a conscience de l'occuper, de le transformer, étant entendu que ces frontières ne sont jamais des frontières évidentes, mais sont des frontières que l'étude historique et écologique peut permettre de distinguer et qu'en dernière analyse les relations sociales existant sur le terrain permettent de cristalliser.

Aux deux questions que j'ai soulevées, je serais tenté de répondre qu'il est possible d'envisager une autogestion d'un espace concret, sous réserve de donner à l'autogestion une autre notion que celle qui est liée au bon vieux système de propriété où finalement ne gère que celui qui possède ou celui qui réside.

« Est légitimement habilité à gérer quiconque possède un droit d'usage sur un espace déterminé, cet usage pouvant également être le loisir, pouvant être la récréation et pouvant donc associer à la gestion d'un espace ceux qui n'y

résident pas, mais qui s'y rendent occasionnellement ». Telle serait la définition.

Je vais revenir sur ces deux problèmes à un niveau plus pratique. Qui peut gérer un espace? J'ai soulevé le problème des associations de défense. Je n'y reviendrai que brièvement pour indiquer que cette question reste posée dans la mesure où il est à craindre que, pour se faire reconnaître un droit de regard sur la gestion d'un espace concret, se constituent toutes sortes d'associations de circonstance, pouvant n'être que le relais d'institutions politiques qui voudraient par ce biais augmenter leur influence. Comment, concrètement, mettre en place une telle participation au pouvoir? Est-ce que, par exemple, on peut admettre que, pour un problème local se plaçant dans les Pyrénées Orientales, une association ayant son siège à Paris puisse être reconnue comme ayant légitimement son mot à dire? Ou bien faut-il admettre que ça n'est qu'à un niveau beaucoup plus régional, départemental ou local que des associations peuvent être habilitées à donner un point de vue? Ces questions se posent et je pense qu'elles sont très politiques.

Deuxième problème concret qu'on peut soulever, c'est celui des **scientifiques**. Si on veut que cette autogestion soit, du point de vue de la conservation de l'environnement, respectueuse d'un certain nombre d'équilibres, capable d'annoncer un certain nombre de risques, de conséquences pouvant découler de certaines décisions, il paraît indispensable qu'un certain potentiel scientifique soit mis à la disposition des communautés locales habilitées à gérer. Mais la question qui se pose est celle du statut de ces scientifiques. Est-ce que ce sont des **prestataires de services**, situation qu'on connaît lorsqu'on réalise des études d'impact, ou bien est-ce que ce sont, en poussant à l'extrême, des **avocats de la nature**? Mais à ce moment là, si on reconnaît cette fonction d'avocat de la nature, est-ce que ça n'est pas concéder aux scientifiques un pouvoir exorbitant et surtout l'illusion que leurs positions sont des positions scientifiques et des positions objectives, alors qu'à un moment donné des avis très contradictoires peuvent être affirmés avec la dernière force. Ce problème : **« comment associer l'évaluation scientifique à la gestion d'unités concrètes de territoire? »** : soulève des problèmes d'organisation concrète.

Autre problème : **comment concrètement aboutir à la délimitation d'aires d'autogestion territoriales?** Si on peut, au niveau théorique, dire que cela est possible, le problème de délimitation ne va pas de soi dans la mesure où cela suppose au préalable un travail d'étude et d'étude de rétrospective historique, ce que dans d'autres enceintes j'ai appelé des essais « d'histoire naturelle et sociale », c'est-à-dire, des essais d'analyse de l'interaction dynamique qui existe entre une société locale et son environnement. Ceci peut, au niveau d'un travail scientifique, avoir une signification, qui ne se transpose pas mécaniquement à un espace concret pour dire : voilà comment tracer des frontières.

C'est une question complexe qui suppose, à la fois un travail d'investigation de type scientifique, et simultanément

une démarche d'initiative locale, à partir de laquelle les habitants, les **communautes**, les communes, les groupes d'un espace déterminé nouent ou renouent entre eux pour s'affirmer comme responsables principaux d'un territoire déterminé, et, donc, acceptent de tracer autour d'eux un certain nombre de frontières au sein desquelles peut leur être reconnu ce droit d'autogestion.

Peut-être peut-on suggérer une piste sur la façon de faire : il est en fait très surprenant dans la gestion territoriale de l'espace français qu'il n'existe rien entre la commune et le département. Or le département peut être considéré comme l'expression locale du jacobinisme français et la commune, car sa dimension est un cadre trop étroit. Habitant l'Est de la France, où les communes sont très petites, je sais qu'on y voit l'exercice d'une démocratie beaucoup plus évidente au niveau communal que dans d'autres régions où les communes sont plus importantes. Donc, je ne plaide pas pour des fusions de communes avec maintien à une plus grande échelle des prérogatives communales, mais peut-être plutôt pour l'exploration **d'un niveau intermédiaire de gestion territoriale**. Niveau politique où la gestion pourrait être exercée par des instances élues — instances de gestion démocratique.

Et je serais tenté d'avancer l'idée que si on veut véritablement que de tels espaces politiques soient des **espaces d'autogestion**, il faudrait que **l'initiative de leur délimitation vienne d'en bas et non pas d'en haut**. C'est-à-dire qu'on puisse admettre l'éventualité d'une constitution facultative de tels échelons. S'ils se constituaient, et dès lors qu'ils se constitueraient, il faudrait qu'ils soient habilités à percevoir, soit par l'impôt, soit par les subventions des échelons supérieurs, des ressources financières leur permettant d'avoir un véritable exécutif, d'avoir des moyens d'étude et d'animation locale leur permettant de traiter, et le cas échéant, de négocier face aux administrations.

Autrement dit, si l'on veut qu'un tel échelon puisse avoir éventuellement une signification, il ne faut surtout pas qu'il soit découpé par les soins du Ministère de l'Intérieur sur recommandation des préfets, il faut que ce soit sur initiative locale que ces frontières puissent se délimiter, et peut-être faut-il envisager l'idée que, pendant un temps, de telles unités politiques de pouvoir territorial n'existent pas partout, parce que là où n'existerait pas l'envie, la volonté de les mettre en place, il n'y aurait pas de raison de les constituer de force. Peut-être est-ce une suggestion très utopique, mais puisqu'il paraît qu'il y a des preneurs d'idées, et bien, en voici quelques unes que je voulais lancer dans le débat (1).

Jean-Louis COUJARD

**Laboratoire d'Économie
Rurale - E.N.S.A.I.A.
Nancy**

(1) cf. N.B. en tête de l'article.